

Au sujet de la Procédure en matière de plaintes intra-industrie

À la demande de l'industrie, NCP offre depuis 1976 une procédure destinée à résoudre les différends entre annonceurs. Reposant sur les dispositions du *Code canadien des normes de la publicité* (le *Code*), la *Procédure en matière de plaintes intra-industrie* (la *Procédure*) fournit à l'industrie un mécanisme efficace et souple qui permet à des annonceurs concurrents de régler – de manière confidentielle, à moindre coût et sans avoir recours aux tribunaux – leurs différends en matière de publicité.

La *Procédure* est revue et révisée périodiquement afin de demeurer efficace dans un environnement publicitaire de plus en plus concurrentiel.